

A2E CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : 1823 chemin de Ducros, 31330 MERVILLE
Société en cours de constitution

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES PRISES LE 20 OCTOBRE 2023

Le 20 octobre 2023, à l'issue de la signature des statuts de la société A2E CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT, les associés se sont réunis au siège social.

Sont présents :

Madame Florence MAGLIOLA
Monsieur Bastien SUBRA MAGLIOLA,

Florence MAGLIOLA préside la séance et rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du premier Président de la société
- Nomination du premier Directeur Général de la société
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de désigner comme premier Président de la société :
Madame Florence MAGLIOLA, née le 15 décembre 1970 à Toulouse, demeurant 1823 chemin de Ducros, 31330 MERVILLE.

Madame Florence MAGLIOLA accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette nomination est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de désigner comme premier Directeur Général de la société :

Monsieur Bastien SUBRA MAGLIOLA, né le 19 mars 2000 à Toulouse, demeurant 5 rue ritay, 31000 TOULOUSE.

Monsieur Bastien SUBRA MAGLIOLA accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette nomination est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

BST
FN

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés

Florence MAGLIOLA

Signature et mention manuscrite « Acceptation des fonctions de Présidente »

Acceptation des fonctions de Présidente

FM/vst

Bastien SUBRA MAGLIOLA,

Signature et mention manuscrite « Acceptation des fonctions de Directeur Général »

Acceptation des fonctions de
Directeur Général

Subra

FM
Bst